

AR Prefecture

047-200068930-20240926-2024D79SG-DE
Reçu le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 26 septembre 2024</p>	<p>L'an Deux Mille vingt-quatre, le 26 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle du Conseil, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
---	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames, Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, CONGÉ Marie-Yvonne, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Madame GARGOWITSCH Sophie représentée par Monsieur FOULOU Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,
Monsieur GUÉRIN Gilbert procuration à Monsieur CALMEL Jean-Pierre,
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,
Monsieur LESTIEU Daniel procuration à Madame VIDAL Aline,
Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Monsieur PICCOLI Jacques procuration à Monsieur CAMINADE Didier,
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur BIHOUE Yann,
Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques procuration à Monsieur DELPY Jean-Luc.

<p>Secrétaire de Séance : Marie-Lou TALET</p>	<p>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 37 Pouvoir(s) : 8 Votants : 45</p>
---	--

N°2024D79SG : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la Loi n°2023-1196 pour le Plein Emploi en date du 18 décembre 2023 et le décret n°2024-560 du 18 juin 2024 précisant les missions, la composition et le fonctionnement des comités territoriaux et prévoyant le nombre maximum de représentants par catégorie d'organisations ainsi que les règles de leur nomination.

Les comités territoriaux sont avant tout des instances de concertation sur tout sujet relatif aux missions du réseau pour l'emploi ainsi que de coordination pour définir la meilleure stratégie à mettre en œuvre sur un échelon territorial et la décliner en feuille de route. Les niveaux régional et départemental prennent en compte les besoins des niveaux locaux pour l'emploi pour adopter leurs propres orientations.

Le Comité Local pour l'Emploi constitue le niveau le plus opérationnel. Il met en œuvre le déploiement des moyens définis aux niveaux départemental et régional nécessaires aux besoins identifiés, et des actions spécifiques à mener.

Le Comité Départemental pour l'Emploi assure la définition et la mise en œuvre des politiques d'insertion des publics éloignés de l'emploi et notamment des allocataires de RSA grâce à la construction de parcours adaptés, d'une offre de solutions répondant aux besoins des publics et en mobilisant les employeurs. Il est un l'échelon territorial déterminant pour l'articulation des politiques d'insertion sociale et professionnelle et des politiques de solidarités.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le Plein Emploi et afin d'établir les arrêtés de composition et de nomination des membres de chacun des comités territoriaux prévus par le décret n° 2024-560 du 18 juin 2024, les services de la préfecture sollicitent Fumel Vallée du Lot afin de désigner les représentants (titulaire et suppléant) dans cette instance.

Vu la Loi n°2023-1196 pour le Plein Emploi en date du 18 décembre 2023 ;

Vu le décret n°2024-560 en date du 18 juin 2024 relatif latif aux Comités Territoriaux pour l'Emploi ;

Vu le courrier en date du 09 septembre 2024, de la Préfecture de Lot-et-Garonne sollicitant la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot afin de désigner des représentants pour siéger au Comité Local pour l'Emploi ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) – Désigne pour représenter Fumel Vallée du Lot au sein du Comité Local de l'Emploi :

- Madame Marie-Lou TALET, représentant titulaire
- Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, représentant suppléant ;

2°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 26 septembre 2024

La Secrétaire de séance,

Marie-Lou TALET



Le Président,

Didier CAMINADE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 30 septembre 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 30 septembre 2024
